



## SAISON 2022-2023

### FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Nom : _____	Email : _____
Prénom : _____	Tel : _____
Date de naissance : _____	
À renseigner lisiblement pour les nouveaux adhérents et en cas de changement	<u>Pour les enfants :</u>
Adresse : _____	Nom et prénom du représentant :
CP : _____	
Ville : _____	

	Activité	Professeur	Jour / heure (si connus)	Tarif
1				
2				
3				
			Adhésion (€)	25
			TOTAL (€)	

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, élève ou représentant(e) légal de l'enfant \_\_\_\_\_, certifie avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement intérieur de l'association artistique de Carantec, lequel est reproduit au verso de ce document.

D'autre part, je déclare **autoriser / ne pas autoriser** l'AAC (*raier la mention inutile*)

- à photographier ou filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des activités musicales et artistiques de l'AAC au cours de l'année 2022 - 2023 ;
- à reproduire et diffuser ces images sur les supports suivants :
  - papier, DVD ;
  - site Internet de l'AAC, documents ou affiches de présentation des activités de l'AAC.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent ou qui concernent l'enfant dont je suis le représentant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photographie si je le juge utile.

Fait à \_\_\_\_\_, le / /2022

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

# **REGLEMENT INTERIEUR**

**ARTICLE 1 :** L'inscription à l'association artistique de Carantec est prise en début de saison. Les adhérents ont l'obligation de remplir une fiche d'inscription.

**ARTICLE 2 :** **L'inscription et le règlement sont annuels.** Le règlement pour la saison entière peut être effectué en un ou trois chèques(s) donnés le jour de l'inscription, correspondant aux trois trimestres et à la cotisation annuelle

- 1<sup>er</sup> chèque : 1<sup>er</sup> trimestre et cotisation annuelle
- 2<sup>ème</sup> chèque : 2<sup>ème</sup> trimestre
- 3<sup>ème</sup> chèque : 3<sup>ème</sup> trimestre

Si l'option des trois chèques est choisie, l'encaissement se fera au début de chaque trimestre. En cas de souhait d'une date d'encaissement, veuillez nous le préciser.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours. Toute année commencée est due.**

**ARTICLE 3 :** Aucune inscription ne sera prise en compte auprès des professeurs.

**ARTICLE 4 :** Les inscriptions tardives seront laissées à l'appréciation du bureau.

**ARTICLE 5 :** 32 cours sont assurés pour chaque discipline durant l'année en cours.

**ARTICLE 6 :** Les parents doivent s'assurer de l'arrivée des professeurs à chaque cours, et que celui-ci a bien lieu.

**ARTICLE 7 :** Les élèves doivent arriver à l'heure au cours par respect pour le professeur et les élèves des cours suivants.

**ARTICLE 8 :** Aucune responsabilité de l'association n'est engagée en dehors des heures de cours et des salles de cours. Les enfants se rendant seuls à leurs cours sont sous la responsabilité des parents.

**ARTICLE 9 :** En cas d'arrêt momentané ou définitif, prévenir les bénévoles et le professeur.

**ARTICLE 10 :** En cas d'absence au cours, prévenir le professeur ou l'un des bénévoles.

**ARTICLE 11 :** Toute décision concernant une situation non-prévue au présent règlement sera prise par le bureau.

Pour toute correspondance écrite : **ASSOCIATION ARTISTIQUE DE CARANTEC**  
16 rue Koenig  
• 29660 CARANTEC

Pour tous renseignements complémentaires, au sujet d'une absence ou l'arrêt d'une activité, joindre les bénévoles par courriel : [assoc.artcarantec@gmail.com](mailto:assoc.artcarantec@gmail.com)